

Date de la commission : 05/10/2016	Date du compte-rendu : 09/10/2016
Auteur : Bruno Gausseran	Approbateur : Michel Vigneron

Copie du CR à Michel Ménager (Président CD72) , Alain Piron (Vice-Président CD72) et Fabrice Tollet (CTD)
Diffusion du CR sur le site Internet du comité

ORDRE DU JOUR

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Championnat - Journée	Date
Séniors Messieurs - Ph01-T02	02/10/2016
Vétérans - Ph01-T01	29/09/2016

2 - RETOUR EVENTUEL SUR LES REUNIONS ET/OU DECISIONS PRECEDENTES

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

4 - GIRPE

PRESENTS		
Bruno Gausseran : Présent(e)	Michel Vigneron : Présent(e)	Camille Leroy : Présent(e)
Philippe Desailly : Excusé(e)	Thierry Bignon : Présent(e)	Daniel Hamonic : Présent(e)
Invités : Fabrice Tollet (CTD) - Jean-Marc Plard (Jeunes) - Jacky Dorizon (Sport en entreprise)		

PREPARATION

Délai	Qui	Quoi
Pour le lundi matin précédent (au plus tard lundi midi)	Secrétariat	Pointer les rencontres non remontées dans spid et informer Michel, Bruno, Camille, Daniel, Jean-Marc, Jacky pour les championnats respectifs
lundi midi précédent (au plus tard lundi soir)	Michel, Bruno, Camille, Daniel, Jean- Marc	Relancer les clubs n'ayant pas saisi les rencontres pour les championnats respectifs
Le mardi midi (au plus tard mardi soir)	Secrétariat	Sortir les litiges, faire le point sur les rencontres non saisies et envoyer à Bruno copie Michel
Le mardi soir (au plus tard mercredi midi)	Bruno	Vérifier les litiges, décider si une réunion est nécessaire ==> Envoi SMS aux membre commission

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Séniors Messieurs - Ph01-T02

02/10/2016

Les licences promotionnelles

- 2 Joueur(s) avec une licence promotionnelle basculée en traditionnelle
- 2 Certificat(s) médical(caux) présent(s) et date(s) conforme(s)
- **0 Certificat(s) médical(caux) absent(s)**

Les forfaits

- **1 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait avant la rencontre**

- Rencontre de D5 Poule A CHAMPAGNE 3 - MAYET 4
L'équipe MAYET 4 a déclaré forfait avant la rencontre

Score de la rencontre devient victoire de CHAMPAGNE 3 sur score de 10 - 0
et 0 point rencontre pour l'équipe MAYET 4

Rappel du point de règlement :

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

...

Forfait : 18-0 et 0 pt rencontre.

1er Forfait : pénalité sportive ci dessus

2ème forfait : forfait général

Pour la dernière équipe d'un Club :

1er et 2ème Forfait : Sanction Sportive

3ème forfait : Forfait général

- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait le jour de la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes ne s'est pas présentée dans la salle**

Les Brûlages

- 0 Joueur(s) en situation de brûlage cas de la 2ème journée

Les non-qualifications et non-licenciés

- 1 Joueur(s) non qualifiés pour certificat médical non valide

- Licence n° 7217340 Daniel IVANOV du club de ASL
- Rencontre de D4 Poule C ASL 10 - CHANGE 2
- Résultat de la rencontre : Victoire de CHANGE 2 sur score de 11 - 7

La date de certificat médical est au 1er octobre et la validation de licence au 30 septembre ==> Non cohérent

La commission litiges demande au(x) club(s) concerné(s) de fournir le certificat médical du ou des joueur(s) concerné(s) par défaut.

Après certificat fourni par l'ASL, le joueur était bien en règle au jour de la rencontre ==> Le litige est clos sans pénalité

Vétérans - Ph01-T01	29/09/2016
---------------------	------------

Les licences promotionnelles

- 0 Joueur(s) avec une licence promotionnelle basculée en traditionnelle
- 0 Certificat(s) médical(caux) présent(s) et date(s) conforme(s)
- 0 **Certificat(s) médical(caux) absent(s)**

Les forfaits

- 0 **Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait avant la rencontre**
- 0 **Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait le jour de la rencontre**
- 0 **Rencontre(s) dont l'une des équipes ne s'est pas présentée dans la salle**

Les Brûlages

- 0 Joueur(s) en situation de brûlage (1ère journée)

Les non-qualifications et non-licenciés

- 0 **Joueur(s) non qualifiés**

2 - RETOUR EVENTUEL SUR LES REUNIONS ET/OU DECISIONS PRECEDENTES

- 2 Joueur(s) non qualifiés pour licence non validée

La commission Litiges maintien, à l'unanimité, les sanctions sportives pour les 2 cas suivants :

-	Licence n°				du club de	ASL			
	Rencontre de	D4	Poule	D	ASGM	12	-	ASL	11
	Résultat de la rencontre :	Victoire de			ASL	11	sur score de	14	- 4
	Score de la rencontre devient victoire de				ASGM	12	sur score de	6	- P
	et 0 point rencontre pour l'équipe				ASL	11			

Les points parties retirés seront pris en compte en fin de phase dans le cas éventuel d'un départage d'une de ces 2 équipes.

Jusqu'à la fin de la phase, l'affichage du résultat indiquera la pénalité de l'équipe fautive et les points parties gagnées de l'équipe bénéficiant de la pénalité.

-	Licence n°				du club de	STE JAMME			
	Rencontre de	D4	Poule	F	STE JAMME	10	-	VILLARET	6
	Résultat de la rencontre :	Victoire de			VILLARET	6	sur score de	15	- 3
	Score de la rencontre devient victoire de				VILLARET	6	sur score de	17	- P
	et 0 point rencontre pour l'équipe				STE JAMME	10			

Les points parties retirés seront pris en compte en fin de phase dans le cas éventuel d'un départage d'une de ces 2 équipes.

Jusqu'à la fin de la phase, l'affichage du résultat indiquera la pénalité de l'équipe fautive et les points parties gagnées de l'équipe bénéficiant de la pénalité.

Demande de certificats médicaux demandés de manière aléatoire

-	Licence n°				du club de	MONTFORT			
	(Validation du dimanche 18/09 à 19h07 !)								
	Après explications du club, la licence à bien été enregistrée après la rencontre et non avant. La commission Litiges confirme, à l'unanimité, la sanction suivante :								
	Rencontre de	D1	Poule	A	MONTFORT	1	-	BONNETABLE	2
	Résultat de la rencontre :	Victoire de			BONNETABLE	2	sur score de	11	- 7
	Score de la rencontre devient victoire de				BONNETABLE	2	sur score de	12	- P
	et 0 point rencontre pour l'équipe				MONTFORT	1			

Les points parties retirés seront pris en compte en fin de phase dans le cas éventuel d'un départage d'une de ces 2 équipes.

Jusqu'à la fin de la phase, l'affichage du résultat indiquera la pénalité de l'équipe fautive et les points parties gagnées de l'équipe bénéficiant de la pénalité.

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

Demande de certificats médicaux demandés de manière aléatoire

- 46 Certificats médicaux vérifiés sur Spid (Validations le samedi 08/10)
- 4 Certificats médicaux demandés aux clubs (Joueurs ayant participé au championnat)
 - Licence n° [REDACTED] du club de SILLE
(Validation du samedi 08/10)
 - Licence n° [REDACTED] du club de YVRE L'EVEQUE
(Validation du samedi 08/10)
 - Licence n° [REDACTED] du club de MEZIERES
(Validation du samedi 08/10)
 - Licence n° [REDACTED] du club de ASPTT
(Validation du samedi 08/10)

Tous les certificats demandés ont été fournis avant la commission litiges.
Ils sont tous en règle.
Aucune pénalité.

4 - GIRPE

Statistiques de remontées des résultats par GIRPE

- 128 Rencontre(s) de championnat (Séniors + Vétérans)
- 10 Rencontre(s) exempté(s)
- 1 Rencontre(s) Forfait
- 117 Rencontre(s) jouée(s)
- 103 Rencontre(s) remontée(s) par Girpe soit 88% des rencontres jouées
- **0 Rencontre(s) avec un rapport ou cartons ou réserves ou réclamations**

- PROCHAINE COMMISSION LITIGES

La prochaine commission litiges aura lieu le 19/10/2016 à 18h30